

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 février 2023

Convocation du :	10 février 2023
Date d'affichage :	10 février 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/02/08bis (nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - MAUJARRET Marie-Madeleine - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - REPERANT Thibault - LE BRIS Isabelle - RUEN Pauline - POISSON François - QUEMARD Bertrand - GUILLEMOT Sébastien - LE FUR Corentin.

Absents excusés : AUBRY Charlène, LE CHANU Fabienne, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan.

Procuration :

AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise
LE CHANU Fabienne à CHATTARD-GISSEROT Thibault
COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Corentin LE FUR.

Objet : Compte administratif 2022 : Lotissement des Hauts de la Villeneuve.

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2022 du Lotissement des Hauts de la Villeneuve précédemment approuvé ce jour,
Vu le compte administratif 2022 présenté,
M. le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal placé sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul HAMON, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du Lotissement des Hauts de la Villeneuve arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/03/2023

Reçu en préfecture le 04/03/2023

Affiché le

6 MAR. 2023

ID : 022-212202626-20230223-2023_02_08BIS-DE

Section de fonctionnement

Dépenses HT	19 539,04 €
Recettes HT	44 689,36 €
Excédent reporté HT	67 993,85 €

Excédent de clôture : 25 150,32 €

Excédent cumulé : 93 144,17 €

Section d'investissement

Dépenses HT	8 289,36 €
Recettes HT	19 539,04 €
Déficit reporté HT	19 539,04 €

Excédent de clôture : 11 249,68 €

Déficit cumulé : 8 289,36 €

Le compte administratif du Lotissement des Hauts de la Villeneuve étant adopté, M. Nicolas CARRO, Maire, reprend la présidence de la séance.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Président de séance, 1^{er} adjoint
Jean-Paul HAMON.

